



Jeudi 9 juillet 2020

Fin de la trêve hivernale : les services de l'État restent pleinement mobilisés en faveur des personnes les plus démunies

Suite à la levée progressive des mesures de confinement depuis le 11 mai 2020, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes sans-abri.

Au 28 mai 2020, soit 69 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **1367 lits** (1216 gérés directement par le SIAO et 151 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), **soit 1008 lits supplémentaires (une augmentation de 280 %)**.

Le département des Bouches-du-Rhône est, avec ceux d'Île-de-France, le département qui aura ouvert le plus grand nombre de places depuis le début du confinement.

Conformément aux instructions du ministre de la Ville et du Logement en date des 3 juin et 2 juillet 2020, aucune sortie sèche n'a été ou ne sera opérée.

Ainsi, la prise en charge des personnes évacuées après l'incendie de Saint-Just à Marseille a été prolongée jusqu'à la fin du mois d'août, comme celles des personnes précédemment accueillies dans le village de vacances de la Belle-de-Mai.

Il ne sera procédé également à aucune expulsion locative qui ne ferait pas l'objet d'une proposition de relogement effective et adaptée.

Les services de l'État travaillent activement avec leurs partenaires à la mise en place de mesures adaptées permettant le relogement des personnes avec des moyens renforcés, notamment dans le cadre de l'intermédiation locative (IML) puisque près de 450 mesures supplémentaires ont été accordées à l'État pour le département.

Par ailleurs, le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNADV), qui permet de mettre en place des mesures de prévention des expulsions ou de renforcer des mesures d'accompagnement des publics pour leur entrée dans un logement va être considérablement renforcé. Ces mesures permettront de mieux capter des logements, principalement dans le parc privé, le parc social étant saturé, notamment dans le centre-ville de Marseille.

Dans l'attente que ces mesures produisent leur effet, le maintien des personnes dans le parc hôtelier ou en structure d'hébergement sera assuré.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

